

## PARCOURS DE FORMATION AU PERMIS A1 – A2

Annexe au contrat de formation

Parcours de formation individualisé de l'élève : .....né(e) le .....

Adresse :.....

.....

Au-delà du plaisir de conduire, la moto peut devenir un outil pratique de déplacement qui tend à se substituer à la voiture lorsque les conditions de circulations deviennent difficiles (bouchons...). Rouler en sécurité reste une nécessité pour tous et particulièrement pour les conducteurs de 2 roues qui restent encore largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation. Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens théorique et pratique du permis de conduire.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

En vous engageant dans cette formation vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

### **Le Parcours Théorique :**

Vous êtes concerné :

- Si vous passer le code pour la première fois (cas d'un premier permis moto)
- Si votre code n'est plus valable, c'est-à-dire si vous avez passé l'épreuve ETM (Epreuve Théorique Moto) depuis plus de 5 ans.

Cette formation porte sur des questions « d'entraînement au code moto » pouvant être suivie à votre rythme, via internet. L'objectif de la mise en place d'un nouvel examen du code de la route dédié à la moto étant d'abaisser le nombre d'accidents mortels, l'Epreuve Théorique Moto (ETM) est véritablement axée sur le phénomène moto. On va vous demander de montrer que vous connaissez les règles du Code de la route, mais pas seulement ! Vous devrez également démontrer que vous maîtrisez les caractéristiques des autres usagers et que vous savez correctement entretenir un deux-roues. Pour décrocher l'ETM, le motard en herbe que vous êtes devra savoir s'adapter en toutes circonstances, preuve de votre capacité à conduire de façon sûre !

L'ETM est basé sur les thématiques suivantes :

1. La circulation routière
2. Le conducteur
3. La route
4. Les autres usagers
5. Les notions diverses
6. Les premiers secours
7. La mécanique et les équipements
8. Equipements de protections et sécurité du véhicule
9. L'environnement.

### **Le Parcours Pratique :**

Afin de vous préparer au mieux à la conduite en toute sécurité, nous nous appliquerons à vous enseigner la conduite dans le maximum de conditions possibles : telles que par temps de pluie, par temps sec, par vent fort, en présence de neige ou verglas, en campagne, sur autoroute, en ville, ou conduite de nuit.

Pour cette variété de conditions, nous serons évidemment dépendants de la météo, et de la saison (pas de conduite de nuit possible l'été).

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature de l'élève

Signature du représentant légal

Signature du responsable

(Précédé de la mention :

(Pour les mineurs)

de l'établissement et cachet de

« Lu et approuvé, bon pour

l'entreprise

Accord »)

# Parcours de formation au Permis AM + Clauses

Annexe au contrat de formation

Parcours de formation individualisé de l'élève : .....né(e) le.....

Adresse : .....

.....

Avec le Permis AM, anciennement BSR, vous pouvez conduire dès 14 ans un cyclomoteur en toute sécurité.

## Le permis AM en 5 étapes :

La formation Permis AM d'une durée minimale de 8h, se déroule sur 2 demi-journées minimum :

1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.
2. Formation pratique hors circulation.
3. Code de la route.
4. Formation pratique en circulation.
5. Sensibilisation aux risques en présence de l'un des parents de l'élève s'il est mineur ou de son représentant légal.

Cette formation n'est pas un examen, à l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation vous est remise. Elle vous permettra d'obtenir le Permis AM

## Objectifs :

La nouvelle formation au Permis AM modernise son contenu afin de protéger et responsabiliser les usagers de cyclomoteurs.

Cette formation permet à l'élève d'acquérir :

- Des savoir-faire : acquisition des compétences techniques nécessaires à la bonne maîtrise de son véhicule.
- Des savoir-être permettant d'adopter des comportements conformes à la sécurité routière dans la relation avec les autres usagers de la route.

## Equipements obligatoires en formation :

L'équipement devient obligatoire, même pour conduire un scooter 50 cm<sup>3</sup>.

- Un casque homologué et en bon état
- Des gants adaptés à la pratique de la moto (possédant le marquage NF, CE ou EPI, renforcés et munis d'un dispositif de fermeture au poignet)
- Un blouson ou une veste à manche longues
- Un pantalon en jean ou cuir ou une combinaison non trouée

- Des bottes ou chaussures montantes protégeant la malléole (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisées)

En cas d'équipement non conforme, la formation ne pourra avoir lieu. Cette démarche vise à sensibiliser dès le départ, le futur conducteur à l'importance d'un équipement adapté à la pratique du 2 roues.

**Clause de la formation au permis AM :**

Pour des raisons de sécurité, le jour de la formation, tout élève n'ayant pas sa carte d'identité, le dossier d'inscription complet et l'équipement nécessaires mentionnés ci-dessus, l'établissement s'engage à ne pas l'accepter et la formation sera due. De même, tout élève manquant de respect envers le moniteur et le matériel se verra exclu de la formation et celle-ci sera due.

Les dates et heures de formation vous sont communiqué et validé par téléphone après l'inscription, il vous appartient de nous prévenir 72 heures ouvrable avant le début de la formation en cas d'absences, toute formation non décommandé 72 heures ouvrables à l'avance sera due et facturé, sauf motif légitime dument justifié.

Fait le ..... À .....

Signature (Précédé de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »)

Signature de l'élève	Signature du représentant légal (Pour les mineurs)	Signature du responsable de l'établissement et cachet de l'entreprise
		<p style="text-align: center;">Michon Mikaël Gérant</p>

## **PARCOURS DE FORMATION DE 7 HEURES**

### **Pour la conduite des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e par les titulaires de la catégorie B du permis de conduire**

Annexe au contrat de formation

Parcours de formation individualisé de l'élève : .....né(e) le .....

Adresse : .....

.....

#### **La formation 7h est un stage théorique et pratique et se répartit comme suit :**

- Module théorique de 2 heures
- Module de conduite hors circulation de 2 heures
- Module de conduite en circulation de 3 heures

#### **A qui s'applique la formation 7h :**

Depuis le 1er janvier 2011, tout automobiliste, possédant son permis B depuis plus de 2 ans et souhaitant conduire un scooter ou une moto d'une cylindrée comprise entre 50 cm<sup>3</sup> et 125 cm<sup>3</sup> ou encore un véhicule de la catégorie L5e, est tenu de suivre une formation obligatoire de 7h.

#### **La conduite des véhicules à 3 roues :**

Les spécificités techniques des tricycles motorisés en font des engins bien particuliers qui nécessitent pour leur conduite trois éléments bien distincts :

1. Avoir obtenu le permis B (voiture) depuis au moins 2 ans
  2. Que le conducteur soit âgé d'au moins 21 ans
  3. Suivre ou avoir suivi la formation obligatoire de 7h
- **Sont exemptés de cette formation obligatoire de 7h :**
    - Toute personne titulaire du permis B avant le 1er mars 1980 et dont la mention "Permis A1" a été validée à cette époque
    - Toute personne titulaire du permis A1, A2 ou A
    - Toute personne ayant suivi la formation 3h (en vigueur du 1er janvier 2009 au 1er janvier 2013)
    - Toute personne pouvant justifier la pratique d'un scooter ou d'une moto d'une cylindrée de 125 cm<sup>3</sup> au cours des 5 dernières années précédant le 1er janvier 2011

#### **Comment justifier de cette pratique :**

Il suffit de vous rapprocher de votre assureur. Celui-ci, à votre demande, vous remettra un document attestant de cette pratique par l'existence d'une assurance portant sur un scooter ou une moto d'une cylindrée de 125 cm<sup>3</sup> au cours de la période considérée.

**Quels risques encourus en cas de fraude:**

En cas de contrôle par les forces de l'ordre, toute personne non exempt ne pouvant justifier d'une formation de 7h à la pratique d'un scooter ou d'une moto d'une cylindrée de 125 cm<sup>3</sup> s'expose à :

- une amende de 135€ (minorée à 90€)
- un retrait de 3 points du permis de conduire
- une immobilisation du véhicule

L'assurance pourra également, en cas de sinistre, se désengager, le conducteur ne présentant pas les aptitudes requises pour la conduite du véhicule.

Pour cette variété de conditions, nous serons évidemment dépendants de la météo, et de la saison (pas de conduite de nuit possible l'été).

Fait le ..... à .....

Signature de l'élève

(Précédé de la mention :

« Lu et approuvé, bon pour

Accord »)

Signature du responsable

de l'établissement et cachet de

l'entreprise

# Parcours de formation Passerelle A2-A

Annexe au contrat de formation

Parcours de formation individualisé de l'élève : .....né(e) le.....

Adresse : .....

.....

**Si vous êtes âgé de 20 ans ou plus et que vous êtes titulaire d'un permis A2 depuis au moins 2 ans, vous pouvez suivre une formation de 7h pour obtenir la catégorie A.**

## La formation

Elle se déroule sur plusieurs jours (en fonction des disponibilités de chacun) et ne comprend pas d'examen final. Elle comprend une partie théorique de 2 heures ; une partie hors circulation de 2 heures ; et une partie en circulation de 3 heures.

Le but de cette formation est de vous adapter à un nouveau véhicule et d'amener à une pratique sécuritaire de la conduite d'une moto de plus de 35 kW.

Un bilan final permet d'évaluer le ressenti de l'élève et de lui délivrer une attestation dont un exemplaire est envoyé à la préfecture.

Attention ! La seule attestation de suivi de la formation ne vous **autorise pas à conduire**. Seule la **délivrance de la catégorie A** du permis de conduire vous **donne le droit** de conduire les véhicules relevant de cette catégorie.

## Evaluation sur plateau moto

Cette évaluation est réalisée pour faire le point sur le niveau de l'élève et déterminer le nombre d'heures dont l'élève aura besoin pour obtenir le permis.

L'évaluation de départ sera effectuée sur une piste privée en présence de votre moniteur ce qui vous permettra également de prendre contact avec votre futur enseignant.

Au cours de cette évaluation, plusieurs manœuvres vous seront proposés : exercices de maniabilité, équilibre, freinage, slalom, évitement...

## Parcours de formation

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui, demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

## Parcours théorique (2 heures) :

La formation théorique qui porte sur des questions et des échanges sur les thèmes suivants :

- Accidentalité
- Détectabilité
- Vitesse
- Conduite et produits psychoactifs.

**Parcours pratique (hors circulation 2 heures) :**

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

**Partie pratique en circulation (3 heures) :**

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves principalement axés sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

Un bilan.

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance. Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- En ville.
- En rase campagne.
- Sur autoroute.
- De nuit.

Pour cette variété de conditions, nous serons évidemment dépendants de la météo, et de saison (pas de conduite de nuit possible l'été).

Fait le ..... À .....

Signature (Précédé de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »)

Signature de l'élève	Signature du responsable de l'établissement et cachet de l'entreprise
	<p>Michon Mikaël Gérant</p>

**Programme de formation de 7 heures pour la conduite des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e par les titulaires de la catégorie B du permis de conduire.  
Pour chacun des thèmes suivants, le formateur devra insister sur l'importance :**

- du respect de la règle ;
- de la prise d'information et de la communication ;
- de l'influence des pressions extérieures sur le comportement (environnement social) ;
- du partage de la route avec les autres usagers (notamment avec les usagers vulnérables) ;
- du respect des autres usagers et d'une attitude courtoise au guidon ;
- d'une conduite économique et respectueuse de l'environnement ;

**Module Théorique (2h)**

**L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :**

- d'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules ;
- d'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple : conduire sous la pluie, circuler de nuit, anticiper et détecter les dangers, de savoir se rendre détectable ;
- d'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes) ;
- d'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des 2 roues et 3 roues ;
- connaître les risques concernant l'adhérence : gazoil, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons... ;
- connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.

**Module hors circulation (2h)**

**L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :**

- découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) ;
- démarrer et s'arrêter ;
- position de conduite ;
- équilibre et répartition du poids du corps ;
- monter et rétrograder les vitesses (le cas échéants) ;
- savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) ;
- appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ;
- tourner en inclinant le véhicule (le cas échéant) ;
- importance du regard ;
- tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule :
- avec et sans passager ;
- en ligne droite et en virage.

**Module en circulation (3h)**

**Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération. L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :**

- rechercher les indices utiles ;
- adapter sa vitesse aux situations ;
- respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales ;
- choisir la voie de circulation ;
- se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angle mort) ;
- franchir les différents types d'intersections et y changer de direction ;
- dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration) ;
- accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e ;
- négocier un virage.

# **PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS A1, A2, A**

## **Objectifs :**

Etre capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer une motocyclette de façon responsable et sans mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Etre capable de maîtriser les compétences relatives au programme en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

## **Public concerné et prérequis :**

Toutes personnes voulant se former à la conduite d'une motocyclette.

Catégorie Permis	Type de 2 ou 3 roues	Conditions d'inscription	Conditions d'obtention du Permis
Permis A1	125 cm3 au maximum	Avoir au minimum 16 ans, Posséder l'ASSR ou ASR. Etre de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide.	Posséder le code ETM (Epreuve Théorique Moto) Epreuve HC Epreuve CIR
	2 roues < 11 kW		
	3 roues < 15 kW		
Permis A2	2 roues < 35 kW	Avoir au minimum 18 ans, Posséder l'ASSR ou ASR, Etre de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide.	Posséder le code ETM (Epreuve Théorique Moto) Epreuve HC Epreuve CIR
	3 roues < 15 kW		
Permis A	2 ou 3 roues toutes puissances	Avoir au minimum 20 ans, Posséder l'ASSR ou ASR, Etre de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide.	Formation de 7 heures en Auto-école. *
	Avec ou sans side-car		
	Puissance/poids < 0.2 kW/kg		

HC : le plateau ou épreuve hors circulation (HC)

CIR : épreuve en circulation

- Bon à savoir :
  - Si vous possédez le permis A2 depuis 2 ans, il est possible de passer la formation A.
  - Depuis le 1 Janvier 2011, les titulaires du permis B depuis plus de 2 ans peuvent obtenir le permis A1 après une formation de 7h comprenant 2h de théorie, 2h de pratique sur plateau et 3h de conduite en circulation réelle.

## **Programme de formation REMC : Référenciel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne**

La formation se déroule en 4 grandes compétences, se déclinant en plusieurs sous-compétences et sous-sous compétences. En voici les grandes lignes.

### Compétence 1

- Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.
  - Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
  - Connaître la conception de la moto et ses principaux organes.
  - Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur.
  - Adopter une position de conduite sécuritaire.
  - Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
  - Monter et rétrograder les rapports de vitesse.

- Maîtriser la réalisation du freinage.
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- Tenir l'équilibre sans et avec passager.
- Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- Réaliser un freinage d'urgence.

#### Compétence 2

- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
  - Connaître et respecter les règles de circulation.
  - Rechercher la signalisation et les indices utiles.
  - Positionner le véhicule sur la chaussée.
  - Adapter l'allure aux situations.
  - Etre en mesure de s'arrêter, stationner et de partir en sécurité.
  - Tourner à droite et à gauche.
  - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
  - Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire.

#### Compétence 3

- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
  - Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
  - Croiser, dépasser, être dépassé.
  - Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
  - Communiquer avec les autres usagers.
  - Connaître les caractéristiques des autres usagers et se comporter avec courtoisie à leur égard.
  - Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
  - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
  - Conduire dans une file de véhicule.
  - Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.
  - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
  - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

#### Compétence 4

- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.
  - Suivre un itinéraire de manière autonome.
  - Préparer et effectuer un trajet en autonomie.
  - Connaître les principaux facteurs de risque.
  - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident. Protéger, Alerter, Secourir.
  - Connaître les différents dispositifs d'aide à la conduite.
  - Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.
  - Pratiquer l'éco-conduite.

Durant la formation, nous faisons des bilans de compétences ensemble pour évaluer l'évolution du candidat.

## **Programme de formation pour le passage de la catégorie A2 du permis de conduire à la catégorie A. La formation s'inscrit dans une démarche « Postpermis » et a notamment comme objectifs :**

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieur à 35 kW ;
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

### **Théorie : 2h**

Présentation. Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs. Présentation : Les élèves sont amenés à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table à partir des éléments suivants : type de permis détenus et année d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette utilisée, perception des dangers de la route, attente à l'égard du stage...

Accidentalité, vitesse, détectabilité :

Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.

Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :

- Vitesse et perception visuelle
- Vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération
- Vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence
- Abord sur les nouveaux équipements de sécurité passif et actif.
- Mise à jour en réglementation.

### **Maniabilité hors circulation : 2h**

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :

- mouvements et positionnements du regard ; de la tête et du corps ;
- comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.

Explications et travail sur le freinage :

- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée et concomitante ;
- explication sur le transfert des masses ;
- comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison : réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

### **Circulation et clôture de la formation : 3h**

**L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.**

- la séquence de circulation s'effectue avec un maximum de 4 élèves ;
- dans le véhicule suiveur prennent place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum 3 autres élèves en situation d'écoute pédagogique ;
- chaque élève effectue 30 min au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 min sont consacrées au bilan de sa prestation.

Ce bilan comprend : le ressenti de l'élève sur sa prestation ainsi qu'un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.

- un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieur à 35 kW ;

Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table.)